

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président,

- Vu les statuts du Fonds de dotation des Hôpitaux de Toulouse *Institut Saint-Jacques* modifiés par le Conseil d'administration en date du 9 juin 2021 ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 février 2022 N° ISJ-CA-2022-004 portant nomination de Monsieur Jean-François LEFEBVRE en qualité de Président de l'Institut Saint-Jacques,
- Considérant que le fondateur de l'Institut Saint-Jacques est le Centre hospitalier universitaire de Toulouse, représenté par son Directeur Général, Monsieur Jean-François LEFEBVRE.

DECIDE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à **Madame Laëtitia JEHANNO**, Directrice générale adjointe du CHU, membre fondateur, membre de droit du Conseil d'administration de l'Institut Saint-Jacques, à l'effet de signer en lieu et place de **Monsieur Jean-François LEFEBVRE**, Président de l'Institut Saint-Jacques, les documents de toute nature, relatifs à la gestion du Fonds de dotation *Institut Saint-Jacques*.

ARTICLE 2

Le délégataire en est informé et appose sa signature en annexe de la présente décision.

La présente décision est communiquée au Conseil d'administration de l'Institut Saint-Jacques et publiée sur le site web de l'Institut Saint-Jacques.

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

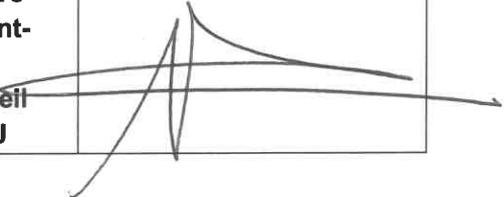
Toulouse, le 21 février 2024

Le Président,
Jean-François LEFEBVRE



Annexe à la décision de délégation de signature

Dépôt de signature du délégataire

<p>Laëtitia JEHANNO</p>	<p>Directrice générale adjointe du CHU de Toulouse, membre fondateur de l'Institut Saint- Jacques (ISJ), Membre de droit du Conseil d'administration de l'ISJ</p>	
--------------------------------	--	--